

Les Cahiers de droit



H. DESBOIS, *Le droit d'auteur en France*, 3^e édition, Paris, Dalloz, 1978, 1003 pages [ISBN 2-247-00223-4].

Victor Nabhan

Volume 21, Number 1, 1980

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/042375ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/042375ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Nabhan, V. (1980). Review of [H. DESBOIS, *Le droit d'auteur en France*, 3^e édition, Paris, Dalloz, 1978, 1003 pages [ISBN 2-247-00223-4].] *Les Cahiers de droit*, 21(1), 214–215. <https://doi.org/10.7202/042375ar>

nementales en matière de sécurité nationale, même lorsque l'exercice de ces dernières comportait quelques risques d'injustice et d'atteinte à des droits fondamentaux (voir *R. v. Secretary of State, ex p. Hosenball*, [1977]3 All E.R. 452; *Schmidt v. Home Secretary*, [1969]2 Ch. 1949). Il ne s'est pas montré non plus très tendre à l'endroit des « squatters », (*McPhail v. Persons Unknown*, [1973]3 W.L.R. 71; *Westminster City Council v. Chapman*, [1975]1 W.L.R. 1112) et de dissidents politiques ou sociaux (*Hubbard v. Pitt*, [1975]3 W.L.R. 201).

L'ouvrage de lord Denning n'apprendra pas grand chose aux « connaisseurs » du droit anglais. Sur ce point, son livre nous laisse un peu sur notre appétit, d'autant plus qu'une bonne partie de l'ouvrage n'est que la transcription fidèle d'extraits de jugements. Mais pour la grande majorité des lecteurs, moins initiés à cette jurisprudence, le livre sera extrêmement stimulant et précieux. Il permet également de mieux comprendre la logique qui sous-tend cette tendance réformatrice de la *Common Law* qui devrait se maintenir même après le départ de cet illustre juriste.

Denis LEMIEUX

H. DESBOIS, *Le droit d'auteur en France*, 3^e édition, Paris, Dalloz, 1978, 1003 pages [ISBN 2-247-00223-4].

La rareté d'ouvrages publiés en matière de droit d'auteur donne inmanquablement à tout volume paraissant dans ce domaine un caractère d'événement en soi. Mais cet événement revêt un éclat particulier lorsque l'œuvre en question porte une signature aussi prestigieuse que celle du professeur Henri Desbois, autorité éminente de réputation internationale en la matière. C'est donc avec une joie sans mélange qu'il faut saluer la sortie tant attendue de la 3^e édition de son ouvrage très connu, *Le droit d'auteur en France*.

Point n'est besoin de présenter cette somme, considérée par tous les spécialistes

du genre, et à juste titre, comme un des classiques de la littérature juridique en matière de propriété intellectuelle. La première édition remonte à 1950. Une deuxième édition, comportant un commentaire de la loi française du 11 mars 1957 et des applications jurisprudentielles auxquelles elle a donné lieu, lui a succédé en 1966. Dans un domaine aussi étroitement tributaire des progrès technologiques que le droit d'auteur, dont la dynamique d'évolution se déroule à un rythme rapide, le besoin se faisait nettement sentir d'une mise à jour, alors qu'une dizaine d'années s'est écoulée depuis la précédente édition. La troisième édition arrive ainsi à point pour combler largement ce besoin.

L'exposé de cet ouvrage imposant (près de 1 000 pages) s'articule autour d'un plan classique. Une première partie est consacrée aux œuvres investies des droits d'auteur. Cela amène l'auteur à définir les conditions générales auxquelles elles doivent se conformer afin de pouvoir prétendre à la protection, et à en brosser les caractéristiques après les avoir classées en diverses catégories. La deuxième partie est consacrée aux droits de l'auteur. Après avoir pris soin d'énoncer le dualisme qui caractérise la loi française, laquelle distingue entre les prérogatives patrimoniales et le droit moral, monsieur Desbois expose les manifestations de ces divers droits, et ceci dans les deux cas où l'œuvre émane d'un seul auteur ou de plusieurs. La réglementation des contrats relatifs aux droits d'auteur, les sanctions prévues par la loi et les droits d'auteur dans les relations internationales constituent par ailleurs les autres titres saillants traités dans cette deuxième partie.

À la lecture de cette troisième édition, force nous est d'être frappé par la démarche parfois timorée ou conservatrice adoptée par les tribunaux français quant à l'interprétation donnée à certaines dispositions de la loi relativement à des modes de diffusion non connus à l'époque de la loi de 1957 (il en est ainsi en matière de reprographie avec la décision du Tribunal de grande instance de Paris du 28 janvier 1974, *D.*

1974, 347, note H. Desbois; il en est de même au sujet de la télédistribution par câbles avec la décision de la Cour de cassation du 23 novembre 1971, *D.* 1972, *J.* 95). Cette même jurisprudence s'était naguère illustrée sous l'empire des lois de 1791 et 1793 par des solutions résolument plus hardies et innovatrices (notamment les tribunaux avaient considéré les enregistrements phonographiques comme des copies constituant une atteinte au droit de reproduction du musicien, à l'instar d'une édition de librairie pour un livre; de même, la jurisprudence avait estimé que non seulement les émissions radiophoniques ou télévisuelles, mais aussi leur réception publique constituait une atteinte au droit de représentation). Monsieur Desbois ne manque pas d'observer avec justesse qu'une « oscillation semble ainsi caractériser la mise en œuvre des dispositions légales; après le flux le reflux ». Parfois même, la jurisprudence semble effectuer des mouvements de repli par lesquels elle remet en cause d'anciennes positions où elle se signalait par une attitude plus farouchement tournée vers la défense de certains créateurs (ainsi la Cour de cassation par un arrêt du 15 mars 1977 dénie aux interprètes et exécutants la qualité d'auteur qu'une certaine jurisprudence leur avait étendue et refuse de leur octroyer des droits privatifs sur leurs prestations, en dehors de clauses spécialement insérées dans les contrats à cet effet). À cet égard, le droit français longtemps considéré comme animé d'un préjugé essentiellement favorable aux auteurs, manifeste parfois à travers l'appareil judiciaire certaines hésitations, voire des reculs, qui ne manqueront pas de ternir quelque peu son image virginale et immaculée.

Monsieur Desbois s'est magnifiquement acquitté de sa tâche, en nous présentant un tableau tout à fait vivant et complet des changements, fluctuations et vicissitudes qui ont caractérisé la croissance du droit français dans cette branche du droit durant la dernière décennie. Il nous conduit de main de maître à travers les dédales d'une matière qui se signale surtout par sa

subtilité et son appel au sens de la finesse. Ses analyses jurisprudentielles sont pénétrantes. Les décisions sont passées inexorablement au peigne fin de la critique, et aucun détail, aucune contradiction ne paraît être reléguée dans l'ombre. Le style est vif, alerte, souvent élégant. La lecture devient ainsi non simplement quête d'information mais aussi source de plaisir.

Il est cependant regrettable, et c'est peut-être la seule critique que nous puissions formuler, que dans cette œuvre en tous points exemplaire, où le droit positif est exposé de façon si exhaustive, l'auteur n'ait consacré que de maigres développements aux problèmes juridiques récents posés par l'utilisation de nouveaux média d'information, tels que les ordinateurs, les appareils vidéo, les satellites. Il est vrai que les tribunaux français n'ont pas eu à statuer sur ces questions au moment où la rédaction était achevée, mais il eût été souhaitable que même en l'absence de toute solution cristallisée par un jugement, un traitement plus consistant leur fût dévolu.

En conclusion, cette troisième édition de l'ouvrage de monsieur Desbois demeure une œuvre maîtresse et l'ouvrage de référence que tout juriste désireux d'obtenir des renseignements complets sur le droit français en la matière se doit de consulter. Même plus, par la qualité et la profondeur des points de vue qui y sont exprimés, elle devrait susciter l'intérêt de toute personne ayant des affinités avec le domaine, à quelque horizon national qu'elle se rattache. Il s'agit d'un de ces rares volumes qui allient avec bonheur la double vertu de captiver l'esprit juridique du lecteur, tout en titillant son sens esthétique. Que demander de plus d'un ouvrage consacré aux problèmes juridiques posés par la création intellectuelle ?

VICTOR NABHAN

Saul LITVINOFF, *The Law of Obligations in the Louisiana Jurisprudence. A Course-book*, Bâton Rouge, Paul M. Hebert Law Center Publications Institute, LSU, 714 pages.